

3.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323506-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Publié le 8 avril 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 MARS 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL.

OBJET : Attribution d'une subvention au titre du dispositif des éco-manifestations touristiques

Vu le rapport DTT/2024/67

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries une subvention départementale de 10 000 €, pour l'organisation du 22^{ème} « Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois » les 22, 23 et 24 mars 2024 ;
 - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2024.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 15.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

Critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

Trois niveaux de manifestation ont été retenus :

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	10 000 €	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	4 000 €	8 minimum
3 (local)	<i>Inférieur à 12 000 €</i>	<i>15 %</i>	1 000 €	<i>5 minimum</i>

Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).

Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux

- 1 - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique...) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;
- 2 - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;
- 3- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;
- 4 - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;
- 5 - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :
 - réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),
 - nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;
- 6 - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;
- 7 - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés...) ;
- 8 - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

Liste des objectifs sociaux

- 10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;
- 11 - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;
- 12 - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;
- 13 - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;
- 14 - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;
- 15 - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;
- 16 - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

Liste des objectifs économiques

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

- 17 - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date...) ;
- 18 - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;
- 19 - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;
- 20 - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, ...n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.

Modalités diverses

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.
- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle ...). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.
- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.
- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.
- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

et

Présentation de la manifestation :Nom : 22^{ème} Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois

Dates et Lieu : 22, 23 et 24 mars 2024

à Aulnoye-Aymeries Site de l'Attoque

Thème : Consommation en circuit-court « de la fourche à la fourchette »

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 10 000 €

Descriptif de la manifestation : Pour ses 22 ans, le « Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois » continue à s'inscrire dans une démarche globale de développement économique et culturel en s'appuyant sur les filières de la gastronomie, de l'artisanat et des ressources touristiques du Pays Sambre Avesnois. Sur le thème de la consommation en circuit-court « de la fourche à la fourchette », le salon mettra en valeur quatre éléments : la gastronomie, le savoir-faire d'un territoire à travers ses producteurs, le patrimoine naturel, le patrimoine historique pour renforcer l'attractivité et la notoriété du territoire Sambre Avesnois. Un des enjeux est de capter l'intérêt du visiteur afin qu'il devienne prescripteur-ambassadeur de l'Avesnois et découvre les offres touristiques de la Destination Avesnois : 3 jours pour faciliter la rencontre entre urbains et ruraux et établir un dialogue entre les producteurs et les consommateurs.

Tarif d'entrée : 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans, demi-tarif proposé aux exposants et associations locales

Fréquentation 2023 : environ 10 000 visiteurs, 980 scolaires et 120 exposants

Nombre d'objectifs de développement durable : 15 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine gastronomique et artisanal (savoir-faire) de l'Avesnois, développement auprès de la population locale d'un sentiment d'appartenance au terroir ;
- Entrée gratuite pour les visiteurs se rendant à la manifestation par le train, mise à disposition de navettes gratuites, offres spéciales SNCF pour venir au salon ;
- Mise en œuvre d'une signalétique réutilisable, amovible et écologique ;
- Tri sélectif et compost, les déchets organiques seront stockés et transformés au bénéfice des espaces paysagers ;
- Mise en place d'une communication dématérialisée sur le circuit court et promotion des produits locaux ;
- Edition d'un petit guide pratique pour sensibiliser les partenaires et bénévoles à la démarche « éco-gestes » ;
- Orientation des visiteurs à travers un point d'accueil et d'information ;
- Mise en place de toilettes sèches.

- Objectifs sociaux :

- Un espace dédié aux enfants, un accueil en avant-première des scolaires le 22 mars et participation des lycéens ;
- Une scénographie réalisée par des associations d'insertion ;
- Forte implication des acteurs locaux, institutionnels, associations et bénévoles ;
- Création d'une relation directe entre les producteurs et le consommateur.

- Objectifs économiques :

- Les restaurateurs se fourniront principalement sur le marché local et auprès des exposants présents sur le salon (viandes, légumes, pain, fromage, boissons) ;
- Exposants prioritairement sourcés localement, 73 % sont originaires de l'Avesnois ;
- Développement de la consommation en circuit-court en privilégiant une consommation plus citoyenne

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Location et installation des chapiteaux	89 000,00 €	- Inscriptions des exposants et entrées du public	23 500,00 €
- Achat de fournitures	2 200,00 €	- Commune d'Aulnoye-Aymeries	50 000,00 €
- Mise à disposition gratuite de biens et prestation	15 000,00 €	- Communauté d'Agglomération	25 000,00 €
- Frais divers, taxe	450,00 €	- Conseil Régional des Hauts de France	12 000,00 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 350,00 €	- Autres produits annexes	4 125,00 €
- Publication, publicité	7 310,00 €	- Prestations en nature	15 000,00 €
- Assurances	1 500,00 €		
- Prestations de service	15 500,00 €		
- Documentation	7 315,00 €		
		DEPARTEMENT DU NORD	
		7,16%	10 000,00 €
TOTAL :	139 625,00 €	TOTAL :	139 625,00 €

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : 915 € en 2002 – 1 220 € en 2003 – 2 500 € de 2004 à 2006 - 4 000 € en 2007 et 2008 - 6 000 € jusqu'en 2015 – 6 500 € depuis 2016 jusqu'en 2022 avec une pause en 2020 et 2021. 10 000 € en 2023.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2023)

	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	138 025 €	139 367 €
- Recettes :	138 025 €	138 979 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		10 000 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 mars 2024

OBJET : Attribution d'une subvention au titre du dispositif des éco-manifestations touristiques

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable) et en proposant donc aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès, principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n° 1. L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention et l'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation.

Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements de territoire, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local, c'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

Le Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries sollicite, au titre du dispositif des éco-manifestations touristiques, une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'organisation du 22^{ème} « Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois » les 22, 23 et 24 mars 2024, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n° 2 (montant attribué en 2023 : 10 000 €) ;

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries une subvention départementale de 10 000 €, pour l'organisation du 22^{ème} « Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois » les 22, 23 et 24 mars 2024 ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2024.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	40 000 €	0 €	10 000 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président